



Les pluriactualités !

[Numéro 96 - août - septembre 2010]

A découvrir dans ce numéro

Notre dossier du mois :
La pluriactivité et la saisonnalité... p2

Sur le terrain p3

- ▼ Médiation sociale pour les saisonniers des Landes
- ▼ Forum de l'emploi et de la formation du Cap d'Agde

3 questions à ... p3

- ▼ François Lefèvre, ALPIES (69)

A vos agendas ! p4

Vos questions p4

- ▼ Les Chèques-Vacances.

Qu'est-ce que c'est ?

A lire, à suivre ! p4

- ▼ Recensement des exploitations agricoles 2010 : une photographie complète de l'agriculture française
- ▼ Un guide en arabe, polonais et anglais pour les saisonniers agricoles !
- ▼ Caprural : le site de la plateforme régionale développement rural
- ▼ Un guide pour les structures d'accueil du tourisme

Et dans la lettre Saisons Santé :

- ▼ Des saisonniers relais en Oisans

Edito

Peripl poursuit son périple !

Comme vous le constatez, ce bulletin n'est plus édité pour le compte du centre de ressources interrégional alpin, créé en 2001.

En effet, suite à la décision de Peripl de mettre un terme au partenariat noué en 2003 avec l'association pour le développement économique de la Haute-Durance de Briançon (05), le comité de massif alpin n'a plus souhaité soutenir ce dispositif, à compter du 1^{er} juillet 2010.

La question de la poursuite de cette publication, adressée à 1 760 abonnés, s'est donc posée !

Malgré l'absence, espérons temporaire, de financements spécifiques, vos retours souvent positifs nous incitent à poursuivre cette publication pour continuer à vous informer sur l'actualité juridique, les actions des acteurs et des territoires en matière de pluriactivité et de saisonnalité. C'est l'occasion de faire un point dans ce numéro sur nos activités.

Grâce au soutien des acteurs du massif alpin pendant 9 années, ce bulletin a été publié et notre organisme s'est développé ; aujourd'hui, il poursuit son périple...

Remercions ici les alpins pour cet investissement !

Ch. G.

L'actualité en bref...



L'auto-entrepreneur : agrément des contenus d'informations

estampillé APCE, apposé sur les pages concernées.

www.apce.com

Prolongation des aides pour l'embauche des jeunes

Un décret du 30 juillet 2010 prolonge jusqu'au 31 décembre 2010 certaines aides à l'embauche mises en place dans le cadre du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes.

Sont concernés, l'aide forfaitaire pour toute embauche d'un jeune en contrat de professionnalisation, l'aide forfaitaire pour l'embauche d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire ainsi que le dispositif « zéro charge » pour les embauches d'apprentis réalisées par les employeurs de 11 salariés et plus.

www.pme.service-public.fr

L'Agence pour la création d'entreprises (APCE) met en place un système d'agrément afin d'améliorer la qualité des contenus d'information sur le régime de l'auto-entrepreneur.

Plus de 330 sites Internet consacrés aux auto-entrepreneurs ont été recensés sur la toile par l'APCE !

Ces sites Internet pourront désormais bénéficier de contenus édités par l'Agence. Pour en bénéficier, les sites devront respecter les obligations prévues par une charte qualité rédigée par l'APCE. Les contenus agréés seront identifiables grâce à un logo

Dossier du mois

▼ La pluriactivité et la saisonnalité...

Mode de vie traditionnel en zone rurale, de montagne et du littoral, la pluriactivité, après avoir failli disparaître lors des "trente glorieuses", est redevenue une préoccupation des pouvoirs publics dans les années 90.

La pluriactivité

« La pluriactivité est l'exercice de plusieurs emplois ou activités professionnelles assurés de façon successive ou simultanée dans l'année par un seul individu ». Cette définition a été établie par Aude Benoît et Françoise Gerbaux en 1997.

Le travail saisonnier

Le travail saisonnier est une activité limitée dans le temps correspondant à des tâches normalement appelées à se répéter chaque année aux mêmes périodes, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs.

La saisonnalité

La saisonnalité est l'impact de la saison sur la vie économique d'un territoire et des entreprises. Elle concerne par exemple, les secteurs d'activité comme l'agriculture, le tourisme, le bâtiment dans les zones de montagne...

On constate depuis les années 70 un double phénomène : aux traditionnelles activités agricoles saisonnières se sont adjointes les activités touristiques, sportives et de loisirs, en fort développement.

La demande de flexibilité de l'économie moderne conduit les entreprises à recruter du personnel temporairement ou pour des durées réduites, ce qui impose à ces salariés de devenir pluriactifs pour s'assurer des revenus réguliers.

Il convient aussi de souligner comme corollaire l'émergence des nouvelles formes de travail (1), porteuses d'interrogations sur notre rapport au travail et d'innovations économiques et sociales.

Sur ces constats, les pouvoirs publics ont souhaité mettre en place un dispositif de recueil et de diffusion d'informations sur la pluriactivité : Peripl (2).

Né en 1997 de la volonté du Préfet de la Haute-Savoie, ce dispositif a progressivement

(1) groupements d'employeurs, coopératives d'activité, portage salarial, temps partagé, couveuses d'entrepreneurs...

(2) Pôle d'Echange, de Ressources et d'Information sur la Pluriactivité et la Saisonnalité

étendu ses missions sur le massif alpin, les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et enfin le territoire national.

A la pluriactivité, thème d'étude initial, s'est adjoint au fil des ans le travail saisonnier et enfin la saisonnalité.

En gardant un œil attentif sur les groupements d'employeurs et les coopératives d'activité, Peripl se consacre aujourd'hui entièrement à l'étude de la pluriactivité et de la saisonnalité. La structure s'appuie pour cela sur les compétences de 4 personnes, dont un pluriactif ...

Peripl a pour mission aujourd'hui « de rechercher, d'analyser, de synthétiser, de vulgariser, et de communiquer toutes les informations sur la pluriactivité et la saisonnalité » déclare Christian Gilquin, son directeur.



Concrètement que fait Peripl ?

Aujourd'hui Peripl travaille sur trois missions principales, financées par la DGCIS, la DIRECCTE Rhône-Alpes et le conseil régional Rhône-Alpes.

La coordination du service régional « questionSaison »

- Animation du réseau des partenaires de la saisonnalité en Rhône-Alpes.
- Publication des informations sur le site web.
- Coordination opérationnelle du service.

www.questionsaison.fr

L'Observatoire National de la Saisonnalité (ONS)

- Observation à travers l'étude et la recherche sur la saisonnalité : données, statistiques, statuts des personnes et des entreprises...
- Information auprès du grand public et des institutionnels sur la saisonnalité en termes juridique, fiscal, social, gestion des ressources humaines, développement économique et territorial.
- Accompagnement et appui à la création et au développement des espaces saisonniers.

www.saisonnalite.org

La VAE des saisonniers en Rhône-Alpes

- Promotion du dispositif et communication auprès des saisonniers, de leurs employeurs, des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, des acteurs de l'emploi et de la formation.
- Simplification de toutes les démarches des saisonniers qui feront le choix de s'engager dans une valorisation de leurs acquis.
- Accompagnement complet et gratuit des candidats, depuis l'orientation jusqu'à la validation totale des acquis de l'expérience (y compris les éventuels modules complémentaires de formation).
- Analyse et synthèse de la prise en compte de la VAE par les employeurs et les saisonniers.

www.vae-saisonnier.fr

Et aussi ...

- le Conseil National du Tourisme,
- le "groupe emploi" du Protocole d'objectifs saisonniers de la Haute-Savoie,
- une étude sectorielle de branche sur l'emploi saisonnier,
- des forums, colloques, assises...
- l'enquête nationale des saisonniers dans le cadre de l'ONS.

Sur le terrain

Forum emploi et formation du Cap d'Agde (34)

Pour la 7^{ème} année consécutive, la Maison du Travail Saisonnier Hérault-Méditerranée a organisé le vendredi 3 septembre 2010 son forum de l'Emploi et de la Formation au Palais des Congrès du Cap d'Agde. Ce forum a offert la possibilité aux travailleurs saisonniers de poursuivre leur activité dans les stations de montagne des Alpes ou des Pyrénées. Au cours de cette journée, plus de 2 500 offres d'emplois saisonniers ont été proposées par le Pôle Emploi d'Agde, principalement dans les domaines du tourisme, de l'agriculture, ainsi que par les employeurs de montagne.

Cinq espaces ont été ouverts au public : Espace emploi, Espace formation, Espace réglementation, Espace Internet, un point « BALISE ».

En amont de ce forum a eu lieu le jeudi 2 septembre, une table ronde entre les professionnels du secteur montagne et ceux de la mer. Le thème a porté sur le Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

A cette occasion une BD sensibilisant les employeurs à la rédaction du D.U. a été présentée.

www.heraultmediterranee.net

Médiation sociale pour les saisonniers des Landes (40)

Le protocole d'accord « médiateur sociaux du travail et intervenants ateliers droits et devoirs pour les salariés saisonniers du Pays Landes Nature Côte d'Argent » a été signé le 6 mai 2010 par les partenaires sociaux des Landes.

Ce protocole vise à améliorer le dialogue social au bénéfice des travailleurs saisonniers et de leurs employeurs par la création « d'intervenants droits et devoirs » et de « médiateurs sociaux du travail ». Le but étant de recréer un « espace de parole » préparant à un meilleur accueil des règles de droit.

<http://nomad-saisonniers.e-monsite.com>

3 QUESTIONS À François LEFÈVRE

Directeur d'ALPIES (Villeurbanne 69)

A l'occasion des 20 ans d'ALPIES (Association Lyonnaise Pour l'Insertion Professionnelle par l'Emploi Saisonnier) en octobre prochain, pouvez-vous nous préciser vos missions ?

Notre mission est de mettre en relation des adultes peu ou pas qualifiés avec des employeurs gérant une activité saisonnière dans les secteurs du tourisme et des loisirs, et ayant des besoins de main d'œuvre. Dans ce cadre nous demandons aux employeurs de loger et nourrir leurs saisonniers. L'objectif de ce dispositif est de développer et améliorer la mobilité, l'autonomie et le comportement du salarié dans sa vie quotidienne.

Un engagement moral est conclu entre le salarié et ALPIES. Pour cela nous effectuons un suivi très personnalisé avec le candidat durant une année entière. Pour répondre à leurs différents problèmes, nous avons notamment mis en place des permanences téléphoniques et physiques le week-end et en soirée.

Nous collaborons avec les professionnels de l'accompagnement à l'emploi afin de repérer les personnes éloignées du monde du travail, susceptibles d'intégrer notre dispositif. Le syndicat, l'UMIH 73-74 (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) fait également appel à nous, cela représente 450 employeurs de structure traditionnelle.

Notre équipe est composée de 4 chargés de missions. Nous avons conscience qu'ALPIES n'est qu'une étape vers l'emploi mais nous espérons être un tremplin pour permettre à nos jeunes adultes candidats d'évoluer tant sur le plan professionnel que personnel.



Quelle est votre actualité pour cette rentrée ?

Nous sommes actuellement dans la saison des bilans, mais nous travaillons déjà sur les recrutements pour l'hiver prochain !

Nous organisons un apéro dinatoire le 23 septembre prochain. L'objectif de cette rencontre est de communiquer autour des profils que nous recrutons. Nous cherchons surtout des candidats très motivés !

Peu importe les diplômes et l'expérience mais l'engagement est le moteur principal du bon déroulé de ce programme.

Aussi cet été nous avons mis en place une enquête à destination de nos candidats. Ce « questionnaire de sortie » va nous renseigner sur le déroulement de la saison... le but étant de détecter si les candidats ont évolué en autonomie et en maturité, tant dans leur parcours professionnel que personnel afin de transmettre aux référents les points de progrès, d'intérêt réalisés et identifiés, ainsi que ceux à réaliser.

Avez-vous de nouveaux projets pour ALPIES ?

Notre souhait est d'élargir nos territoires d'intervention sur la France.

A terme, dans 2 ou 3 ans, nous aimerions envoyer les candidats qui le souhaitent dans des pays européens tels que l'Italie, l'Espagne, et même l'Angleterre. Pour le moment nous devons nous informer sur les législations européennes du droit du travail !

En tant que directeur, je veux sensibiliser et former l'équipe de permanents sur la thématique de la discrimination et de l'illettrisme. Je souhaite qu'elle soit capable de repérer en amont ce type de problématique, et de mettre en place si nécessaire, des actions de sensibilisation en direction des employeurs.

<http://alpies.fr>

A vos agendas !

En septembre 2010

Du 15 au 17 ▼ Assises européennes de la montagne à Lillehammer en Norvège

Le 28 ▼ Colloque « Le Tourisme pour Métier » au Centre de Congrès le Manège à Chambéry (73)

Du 29/09 au 1/10 ▼ 20^{ème} Université d'été du tourisme rural à Bourg-en-Bresse (01)

En octobre 2010

Le 2 ▼ Session d'information « Partir vivre ... dans un Parc naturel régional » à Paris (75)

Le 8 ▼ 10^{ème} Forum de l'emploi des saisonniers à Saint-Lary Soulan (65)

Les 9 & 10 ▼ Forum International du Tourisme solidaire et du développement durable à Zeralda (Algérie)

Le 12 ▼ Séminaire "d'automne" de question Saison à Annecy (74)

Le 15 ▼ Forum des métiers et de l'emploi en montagne à Fontaine (38)

Le 18 ▼ 2^{ème} Rencontres Nationales du Tourisme à Paris (75)

Le 19 ▼ Forum de la saisonnalité des Portes du Soleil à Morzine (74)

Le 19 ▼ Forum de l'emploi à Bourg-d'Oisans (38)

Le 20 ▼ Forum de l'emploi saisonnier en vallée d'Arve à Cluses (74)

Le 21 ▼ Forum de la saisonnalité à Albertville (73)

Le 21 ▼ Forum de l'emploi saisonnier à St-Etienne (42)

En novembre 2010

Le 17 ▼ Colloque « 150 ans de pluriactivité » au Centre de Congrès le Manège à Chambéry (73)

Vos questions...

Un de mes employés m'a demandé des Chèques-Vacances. Qu'est-ce que c'est ?

Le Chèque-Vacances est une aide personnalisée aux vacances et aux loisirs qui augmente le pouvoir d'achat des salariés, sans charge supplémentaire pour l'employeur.

Sa mise en place *facultative*, dépend uniquement de la décision de l'entreprise ou de celle du comité d'entreprise. En effet, celui-ci peut décider de compléter la contribution ou prendre seul l'initiative de l'instauration du chèque-vacances grâce à son budget « activités sociales et culturelles ». Les modalités et le montant de la contribution de l'employeur et du salarié sont déterminés en fonction du niveau des salaires et sur la base de critères librement choisis par le chef d'entreprise.

www.ancv.com/Les-produits/Le-Cheque-Vacances

A lire, à suivre !...

Recensement des exploitations agricoles 2010 : une photographie complète de l'agriculture française

De septembre 2010 à avril 2011, la France recense ses exploitations agricoles. Une collecte d'informations conduite par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche sur l'ensemble du territoire national. Les premiers résultats seront disponibles à partir du deuxième semestre 2011. Les données recueillies sont utilisées par de très nombreux acteurs, exploitants agricoles, organisations professionnelles, chercheurs, pouvoirs publics... Elles constituent un outil précieux d'aide à la gestion et à l'aménagement du territoire.

<http://agriculture.gouv.fr>

Un guide en arabe, polonais et anglais pour les saisonniers agricoles !

L'Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (ANEFA) édite un guide « Bienvenue en agriculture » à destination des travailleurs saisonniers. L'objectif est de les informer sur leur environnement de travail, leurs droits et leurs devoirs. Pour une meilleure intégration des publics étrangers ou issus de l'immigration, l'Anefa a mis à jour les traductions en arabe, en polonais et en anglais. L'Anefa rappelle qu'en France « tous les travailleurs saisonniers sont soumis au droit du travail français ! ». Les différentes traductions sont téléchargeables en ligne.

<http://anefa.org>



Caprural.org : le site de la Plateforme régionale développement rural

La Plateforme régionale développement rural Rhône-Alpes a ouvert depuis le mois de juillet dernier son site Internet. Il est dédié à la construction d'offres d'activités et à la professionnalisation des agents de développement rural et périurbain.

www.caprural.org

Un guide pour les structures d'accueil du tourisme

Réalisé par la CRCI Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse, avec le soutien de la Région PACA et la délégation régionale de l'ADEME, le Guide MAGESTOUR est composé de trois guides thématiques. Il traite des aspects méthodologiques et opérationnels pour démarrer, mettre en œuvre et pérenniser une démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), présente des actions d'améliorations possibles et propose des gestes simples à adopter au quotidien.

www.magestour.com

Les Pluriactualités !

Lettre d'informations mensuelle éditée par PERIPL

1 place du 18 juin 1940, 74940 ANNECY LE VIEUX, 04 50 66 47 47, info@peripl.org - www.peripl.org

Directeur de publication : Christian Gilquin - Rédaction : Wafa El Messaoudi, Aude Chabroud, Valérie Suaton, Antoine Bel

ISSN n°1634-8079 - Diffusion électronique moyenne : 1 760 exemplaires. Première publication : janvier 2002 - Marque déposée